

LE COURRIER DU COMMERCE

JOURNAL DES HALLES & MARCHÉS

Fondé par A. GODARD en 1874

Organe des Intérêts Commerciaux, Agricoles, Maritimes, Industriels et Financiers

LYON-MARSEILLE

LYON-MARSEILLE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
LYON - 67, Cours de la Liberté - LYON
 TÉLÉPHONE 31-01
 Bureaux à MARSEILLE, 50, Rue des Dominicaines.
 Téléphone 32-64

TARIF DES ABONNEMENTS
 Pour toute la France..... UN AN 15 fr.
 Etranger..... 20 fr.
 Adresser un mandat-poste à l'ordre du Directeur

On s'abonne également sans frais dans tous les bureaux de poste.
 Les abonnements sont reçus pour un an, se paient d'avance et partent du 1er et du 16 de chaque mois. Ils continuent jusqu'à avis contraire.

TARIF DES ANNONCES
 Annonces industrielles, en 4° page, sans contrat... 0 fr. 75 la ligne
 Réclames en quatrième page..... 1 franc
 Chronique troisième page..... 1 fr. 50
 Chronique deuxième page..... 2 francs

Ces prix sont payables à l'avance et à Lyon.
 Prix spéciaux pour Contrats à l'année

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
LYON - 67, Cours de la Liberté - LYON
 TÉLÉPHONE 31-01
 Bureaux à MARSEILLE, 50, rue des Dominicaines.
 Téléphone 32-64

S'adresser à Lyon pour tout ce qui concerne les Abonnements, la Rédaction et la Publicité à M. L. GODARD, Directeur-Rédacteur en chef

POUR CONSOLIDER NOTRE Résistance Économique

L'Allemagne est à la veille de la disette nous dit-on, et nos confrères politiques ont, ces jours-ci leurs colonnes pleines de récits très réjouissants de la gêne qui existe chez nos ennemis, en ce qui concerne l'alimentation en viande et la pénurie de denrées alimentaires et matières de première nécessité.

La situation montrée par la presse française n'est-elle pas exagérée? Nous n'en savons rien et comme le *Courrier du Commerce* n'a pas de correspondants à Berlin, nous devons accepter, bien que nous bénéficions d'inventaire, ce qui nous est appris.

En tous cas, il apparaît bien évident qu'un très réel malaise règne en Allemagne (il y règne de bien pires crises, ne serait-ce que Guillaume II).

Malgré leur colossale organisation et toute la stratégie économique du Doktor Delbrück, retiré par force des affaires, on voit bien que ça ne va pas. Le blocus a été singulièrement resserré depuis quelques mois et si ce n'est pas encore peut-être les affaires de la faim, il est bien certain que les gens de la culture sont réduits à la portion congrue pour un certain nombre de denrées.

Chez nous, au contraire, que se passe-t-il? Nous ne manquons de rien. Les denrées sont chères, il est vrai, mais la plupart sont en abondance.

C'est un atout formidable dans notre jeu, il faut le maintenir et si possible, l'accroître. Sa valeur en sera peut-être considérable dans cette guerre dont nul ne peut prévoir le mode de dénouement. Notre puissance économique peut apporter une aide d'une extrême importance à notre puissance militaire. En tous cas, c'est elle qui nous permettra de tenir et au lendemain de la victoire décisive qui appartiendra probablement aux armes, de poursuivre celle-ci dans un domaine que nous laissons échapper avant la guerre.

C'est pourquoi nous estimons que tout ce qui peut affaiblir notre résistance économique doit être évité dans l'intérêt supérieur même de la défense nationale.

On le sait au Ministère de la Guerre où l'on s'est toujours efforcé de concilier dans la mesure du possible les exigences militaires proprement dites avec les nécessités de la vie agricole, commerciale et industrielle.

Pour l'agriculture, base de cette puissance économique, on a agit efficacement : permissions agricoles, sursis aux éleveurs, aux emboucheurs, mise à la disposition des agriculteurs des prisonniers de guerre. Mesures excellentes qui ont porté leurs fruits puisque grâce aussi en premier lieu au labour excessif des populations agricoles restantes, une année agricole presque normale se prépare.

Pour le commerce et l'industrie on a voulu s'inspirer de principes semblables et en haut lieu on a donné des instructions éminemment utiles dont certaines peuvent avoir les plus heureuses conséquences si elles sont observées, celles notamment ayant pour objet de rapprocher les auxiliaires de leur centre civil d'activité et de leur donner toutes les libertés compatibles avec les besoins du service militaire.

Nous pensons qu'il est toujours bon d'insister pour qu'aucune énergie ne soit perdue. C'est un devoir patriotique que bien des chefs de l'intérieur comprennent que de ne pas immobiliser inutilement des hommes qui peuvent produire.

Parfois, malheureusement on le méconnaît et la lettre ci-après qui nous a été adressée à la suite d'un article récent où nous effleurions la question en est une preuve.

Voici cette lettre :

M. Albert Boutin
 au *Courrier du Commerce*.

Abonné au *Courrier du Commerce*, j'ai lu votre article du 6 courant, intitulé : « A l'arrière, préparons l'après-guerre » des plus intéressants.

Je me permets de vous signaler l'insouciance de l'administration militaire.

En effet, il existe une circulaire ministérielle disant que les auxiliaires devraient être, autant que possible affectés près de leur résidence et que la plus grande liberté compatible avec les exigences militaires devait leur être laissée pour s'occuper de leurs affaires, de plus, les soldats déjà casernés, n'auraient qu'à faire une demande au corps pour jouir de cette faveur.

Voilà par quelle bonne grâce cette circulaire est appliquée.

Appartenant aux services auxiliaires classe 1892, et maintenu auxiliaire par les conseils de réforme, j'ai été appelé le 4 janvier dernier.

POUR LES PROCHAINES CAMPAGNES COMMERCIALES Les Erreurs du Passé INDIQUENT les Solutions de l'Avenir

Nous convions nos lecteurs à une Enquête sur ce qui a été fait et sur ce qu'il y a à faire

En cette dernière période de la campagne commerciale actuelle, certains commerces de l'alimentation, le commerce des céréales en particulier, se trouvent dans une bien fâcheuse posture.

Les réquisitions d'une part, les interdictions de sortie de l'autre, les taxations en dernier lieu raréfient les transactions et souvent même les rendent impossibles.

Toute une catégorie de citoyens qui paie de lourdes patentes et de forts impôts voit ses intérêts vitaux gravement compromis.

Nous vivons dans une époque anormale où, certes, la tâche de ceux qui nous dirigent est difficile et bien des erreurs sont excusables.

Il faut éviter cependant qu'elles se renouvellent et pour cela nous pensons que c'est aux intéressés eux-mêmes à indiquer la marche à suivre.

DANS CE BUT, NOUS ORGANISONS AUPRES DE NOS LECTEURS UNE ENQUÊTE A LAQUELLE NOUS PENSONS QUE TOUS VOUDRONT BIEN PARTICIPER.

Il s'agit, à notre avis, de signaler les abus et les erreurs typiques qui ont été relevées depuis le début de la guerre tant au point de vue des réquisitions qu'à celui de tout ce qui concerne le ravitaillement civil.

En même temps, il faudrait que chacun indique ce qui aurait dû ou aurait pu être fait pour éviter ces erreurs ou ces abus.

Pareil dossier que nous constituerions pourrait être communiqué à des organisations dont l'action a déjà été si profitable, tel que le Comité National des Grains et Farines, et de l'ensemble

POUR LES PROCHAINES CAMPAGNES COMMERCIALES Les Erreurs du Passé INDIQUENT les Solutions de l'Avenir

Nous convions nos lecteurs à une Enquête sur ce qui a été fait et sur ce qu'il y a à faire

En cette dernière période de la campagne commerciale actuelle, certains commerces de l'alimentation, le commerce des céréales en particulier, se trouvent dans une bien fâcheuse posture.

Les réquisitions d'une part, les interdictions de sortie de l'autre, les taxations en dernier lieu raréfient les transactions et souvent même les rendent impossibles.

Toute une catégorie de citoyens qui paie de lourdes patentes et de forts impôts voit ses intérêts vitaux gravement compromis.

Nous vivons dans une époque anormale où, certes, la tâche de ceux qui nous dirigent est difficile et bien des erreurs sont excusables.

Il faut éviter cependant qu'elles se renouvellent et pour cela nous pensons que c'est aux intéressés eux-mêmes à indiquer la marche à suivre.

DANS CE BUT, NOUS ORGANISONS AUPRES DE NOS LECTEURS UNE ENQUÊTE A LAQUELLE NOUS PENSONS QUE TOUS VOUDRONT BIEN PARTICIPER.

Il s'agit, à notre avis, de signaler les abus et les erreurs typiques qui ont été relevées depuis le début de la guerre tant au point de vue des réquisitions qu'à celui de tout ce qui concerne le ravitaillement civil.

En même temps, il faudrait que chacun indique ce qui aurait dû ou aurait pu être fait pour éviter ces erreurs ou ces abus.

Pareil dossier que nous constituerions pourrait être communiqué à des organisations dont l'action a déjà été si profitable, tel que le Comité National des Grains et Farines, et de l'ensemble

ON NOUS ÉCRIT DES TRANCHÉES LES RÉQUISITIONS SUR LE FRONT

Abonné à votre estimable journal, je reçois régulièrement aux tranchées vous me permettez d'adresser par la voie de votre organe quelques critiques à l'intention au sujet de réquisitions et du ravitaillement. J'étais, il y a un mois, à Verdun, ou plutôt dans la région environnante, et étant celle de Fleury, évacué sous l'avalanche d'obus boches. Une femme obligée de quitter sa maison et le village m'a raconté en pleurant, que depuis le mois de septembre 1914, on lui avait réquisitionné son bétail avec défense de le vendre et 18 mois après, il n'était pas encore pris par l'intendance. Au mois de septembre 1915 on lui a réquisitionné ses grains, soit environ 50 quintaux blé et autant avoine, et au moment de l'attaque, à fin février, le grain était toujours dans son grenier, celui-ci, sous le bombardement, s'est éventré laissant le grain se répandre dans la rue, chose que j'ai vu moi-même deux ou trois jours après.

Le cas de cette pauvre femme n'est pas isolé, et tous les habitants des villages évacués sont logés à la même enseigne. Je suis passé à Bras, à côté de la côte du Poivre, à Thierville, à Belleville à côté de Verdun, dans toutes les maisons, il y a des quantités de pommes de terre qui, faute de soins pourrissent dans les caves et pendant ce temps la population civile est obligée de payer cette denrée fort cher et le ravitaillement les distribue avec une parcimonie dénotant une forte gêne pour trouver de cette marchandise. Le charbon est cher et rare en France. A Verdun, j'ai vu dans une usine boche une provision de 20 à 25 tonnes qui est là depuis le commencement de la guerre et dans toutes les maisons abandonnées il y en a une petite ou assez forte quantité, attend-on que l'incendie dévore les maisons, ce qui n'arrive que trop fréquemment pour utiliser ces marchandises.

Aujourd'hui je me trouve au côté de Soissons où le secteur est très calme, mais qui peut se réveiller d'un jour à l'autre, dans les fermes situées de 5 à 12 kilomètres, c'est-à-dire à portée de canon il y a presque tous les gerbiers de l'année non encore dépequés, à 1 kilomètre des tranchées dans un village il y a plusieurs gerbiers de blé et d'avoine de l'année 1914 restés intacts et non dépequés, aussi attend-on qu'ils aient été incendiés par le bombardement ou par une avance (peu probable et presque impossible, il est vrai) des boches. Il me semble qu'il serait facile d'obliger les propriétaires à battre leur grain, ou pour les gerbiers dont les propriétaires ont abandonné le pays, le faire battre pour le compte du ravitaillement.

Trouve-t-on qu'il n'y a pas eu assez de pertes lors de la retraite de Charleroi où il était à peu près impossible d'apporter même une bonne partie des récoltes ordes bestiaux mais du moins cela aurait du servir de leçon.

Les officiers font cultiver des jardins alentour de leurs demeures et profitent du jardinage pour qu'ils puissent s'occuper de la culture de légumes, mais on ne leur a pas laissé à tous les points où c'est possible.

Recevez, etc...

LE PRIX DU PAIN A LYON et la Taxe de la farine

Nous avons insisté dans notre journal sur l'anomalie inadmissible qu'il y avait dans le fait que la farine étant taxée de 42 francs avant le 10 mai et 43 francs depuis le 10 mai, la Préfecture du Rhône sur les instructions ministérielles qui lui étaient données vendait elle-même cette farine à un prix au-dessus de la taxe.

Grâce à l'esprit de justice de M. le Préfet du Rhône et à ses démarches au haut lieu, cette situation vient de cesser.

Depuis samedi, la Préfecture vend la farine 43 fr. 15 et reprend les sacs au prix facturé.

C'est ce que M. le Préfet a fait connaître mardi dernier, à une délégation de la Chambre syndicale patronale de la boulangerie lyonnaise composée de MM. Lambert, Président d'honneur; Dumortier, Président; Berthier, Vice-Président; Bouvier, Secrétaire; Coutin, Secrétaire adjoint de notre rédacteur M. Albert Boutin, Secrétaire administratif de la Chambre syndicale. A l'entrevue assistaient MM. Bazin, Secrétaire général de la Préfecture; Costille, Chef de bureau à la Préfecture centrale; Morel, Chef du service des subsistances.

M. le Préfet, après avoir déclaré que si la Préfecture avait livré des farines, c'était dans le seul but d'aider la boulangerie lyonnaise dans une situation difficile et qu'il espérait un jour très prochain où la minoterie serait à même de pouvoir fournir toutes les quantités nécessaires à la question et une vive sollicitude pour cette intéressante catégorie de travailleurs qui sont les boulangers.

Il a fait part à la délégation, d'un engagement pris par les principaux minotiers lyonnais de livrer leurs farines à 43 fr.

Dans ces conditions la délégation, après avoir remercié M. le Préfet de ses efforts heureux a déclaré que la réunion projetée des boulangers lyonnais n'avait plus de raison d'être et que, malgré le moindre rendement en pain des nouvelles farines la boulangerie accepterait le prix qui lui donne le calcul habituel de la taxe, c'est-à-dire 0 fr. 48 centimes le kilo.

La Régime de la Taxation des Avoines sera modifié

Le Comité national des Grains, Farines et Fourrages vient d'adresser à ses adhérents la très importante communication suivante :

Paris, 17 mai 1916.

Monsieur et cher Collègue,

Nous avons le plaisir de vous informer que notre président a été convoqué d'urgence ce matin au ministère de l'Intérieur, où il a de nouveau vivement insisté pour que des modalités soient introduites dans le régime de la taxation de l'avoine, faute de quoi tout commerce serait impossible, et par conséquent impraticable l'approvisionnement de la consommation.

Il a reçu la promesse que ces modalités seraient publiées d'ici lundi.

Convaincu que cette nouvelle vous sera agréable et vous confirmera l'intérêt du Comité dont vous faites partie, nous nous exprimons de vous la faire connaître.

Croyez, je vous prie, à l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Le Secrétaire, Mathieu LEVY.

La Taxation des Avoines ET DU SON

On demande la prorogation de la date d'application

Le décret du 2 mai 1916 a taxé les avoines et les sons. Son application immédiate fait subir un dommage très important aux commerçants vendant ces produits. Pour y remédier M. le Président de la Chambre de commerce de Béziers vient d'adresser à M. le ministre de l'Agriculture, la lettre suivante :

Béziers, 12 mai 1916.

Monsieur le Ministre,

Notre Chambre me charge d'attirer votre attention sur les conséquences de l'application immédiate du décret du 2 mai 1916, taxant le prix maximum des avoines et des sons.

Nous n'avons pas la pensée de critiquer en quoi que ce soit la taxation des denrées dont il s'agit; mais nous vous prions de remarquer quelle perturbation va jeter dans le commerce des dits articles, l'application immédiate du décret.

Plusieurs commerçants sont chargés d'une certaine quantité de ces marchandises qu'ils ont soit en magasin, soit faisant route pour y arriver, soit en disponibilité chez leurs vendeurs et qu'ils ont acquises à des prix bien supérieurs à ceux de la taxe, souvent à 45 francs pour les avoines. Ces commerçants, obligés de vendre au prix taxés, subiront de ce chef, un préjudice qui pourra devenir écrasant pour quelques-uns d'entre eux.

Il conviendrait, nous paraît-il, de chercher à éviter de telles conséquences de la taxation. Pour cela il suffirait de suspendre l'application du décret pendant un certain délai (deux mois par exemple) pour permettre aux détenteurs de la marchandise de s'en débarrasser entre les mains de consommateurs qui n'en achèteraient que la quantité strictement nécessaire à leur consommation du moment. Ainsi la perte subie serait répartie équitablement entre consommateurs et commerçants et serait supportable pour tous.

Je viens vous prier, Monsieur le Ministre, de bien vouloir, dans votre bienveillance pour nos commerçants déjà si éprouvés par la guerre, prendre cette mesure dilatoire, qui ne nuira en rien au principe de la taxation des avoines et des sons.

Je vous prie de bien vouloir agréer, etc

Par application de l'arrêté ministériel du 7 avril 1877 les abonnements au journal peuvent être pris dans tous les bureaux de poste de France, Algérie, Tunisie, sans frais.

Les Bouchers vendent cher parce qu'ils n'achètent pas bon marché

On se plaint chez le consommateur de la cherté de la viande et de la à accuser la boucherie de spéculation éhontée, il n'y a qu'un pas.

Une note comme celle émanant du sous-secrétariat d'Etat et faisant connaître que les adjudications de viande pour le camp retranché de Paris n'ont pas été approuvées parce qu'elles avaient donné des résultats n'ayant aucun rapport avec le cours actuel de la viande, lendingrait à accréditer cette légende. Nous avons inséré cette note mercredi dernier.

Les explications publiées par le *Petit Parisien* sur l'interview d'un des principaux membres du Syndicat de la boucherie de gros, font justice de cette critique.

D'après lui, la hausse très sensible du prix de la viande ne serait pas injustifiée.

Il est bien vrai que, à la date du 29 avril, les renseignements fournis à l'intendance donnaient la viande de boucherie comme étant au cours de 2 fr. 20 le kilo en moyenne pour la seconde qualité. L'intendance s'est plainte, en conséquence que les lots qui ont été soumissionnés dans les adjudications en cause l'aient été à des prix variant entre 2 fr. 70 et 3 fr. 20 le kilo. Mais il faut remarquer que, depuis le 29 avril, les cours ont constamment monté à chaque marché.

Cette hausse se produit, d'ailleurs, de tout temps, en cette période de l'année. C'est, en effet, l'époque de transition entre l'arrivage des bœufs dits « bœufs d'écurie » et celui des « bœufs d'écurage », les premiers venant du Limousin, de l'Auvergne, des Charentes, les seconds de Normandie, du Nivernais, etc.

C'est vers fin juin et juillet que les animaux, engraisés dans les prairies, sont parvenus à la condition suffisante pour être expédiés sur le marché, et les périodes de froid comme celle que nous avons subi ne peuvent que retarder leur arrivage.

Et l'interviewé propose qu'au lieu de passer le marché en cause pour trois, on ne le passe que pour deux, se réservant de faire une nouvelle adjudication en juillet alors que les bœufs d'herbes seront arrivés en quantité suffisante.

En tout cas, pour donner une idée de la situation dans laquelle se trouve la boucherie pour la vente au détail et couper court aux affirmations tendancieuses qui pourraient faire croire qu'elle profite de la situation alors qu'elle subit la hausse bien à contre cœur, il nous suffit d'ouvrir la collection du *Courrier du Commerce* et de consulter par exemple les mercuriales du marché de Lyon-Vaise.

Le mardi 16 mai 1914, nous avions un apport à ce marché de 4.209 boeufs et les

Le Prix du Sucre au détail

Le comité consultatif pour la taxation des denrées s'est réuni lundi dernier, à la Préfecture de police, et a entendu les représentants du commerce et des syndicats de l'épicerie.

A l'issue de la réunion, le préfet de police a rendu une ordonnance portant taxation de la vente au détail du sucre aux prix ci-dessous :

Sucre raffiné à la mécanique... Fr.	1 30
Sucre raffiné de canne.....	1 35
Sucre cristallisé ou granulé....	1 20
Sucre en pains, quelle que soit la forme sous laquelle il est débité au détail.....	1 25
Sucre dit « irrégulier ».....	1 25
Sucre raffiné en poudre.....	1 30

Le nouveau règlement, qui est applicable à partir du 16 mai, proscrit l'augmentation, d'une façon quelconque, du prix fixé par la taxe, soit pour la livraison à domicile, soit pour la livraison en dehors des heures de vente au public, soit pour toute autre cause.

De plus, il exige que les prix ci-dessus indiqués soient affichés d'une manière apparente dans tous les locaux où le sucre est mis en vente.

LA QUESTION DU CHARBON

Plusieurs journaux ont reproduit une dépêche de Londres relative à la réglementation des taux du fret du charbon. Les négociations qui sont en cours approchent en effet de leur terme, mais il serait prématuré d'en indiquer dès aujourd'hui les conditions exactes et d'essayer comme un effet immédiat une baisse dans le prix du charbon.

Tel est bien l'objet des mesures envisagées, mais leurs conséquences ne pourront apparaître que progressivement et après un certain délai. Sitôt les ratifications échangées, le détail de ces mesures sera porté par un avis officiel à la connaissance du public.

GRAINS ET FARINES

Marché de Lyon

Vendredi 19 mai.

Une période de fortes chaleurs a débuté depuis peu, il est désirable qu'elle se maintienne quelque temps, car elle est très profitable à la plupart des cultures et notamment aux céréales en même temps qu'elle nuit au développement des mauvaises herbes.

Au point de vue commercial, il n'est pas de même. Les affaires sont d'une nullité exceptionnelle, par suite des offres insignifiantes sur la plupart des grains.

Notre marché de Lyon se tient par une fort belle journée et groupe une assistance moyenne. Il se caractérise par une grande pénurie de transactions.

BLES. — D'après le « Matin », on compte actuellement en déchargement dans tous nos ports 1.180.000 quintaux de blés exotiques appartenant au service du ravitaillement; en outre, la quantité flottante atteint 1.758.000 quintaux, tandis que 1.522.000 quintaux sont en charge dans les ports d'expédition. Voilà des chiffres qui peuvent donner une idée de la situation.

La meunerie est en effet mieux alimentée depuis quelque temps, mais malheureusement les moyens de transport sont encore insuffisants pour faire affluer à l'intérieur aussi abondamment qu'il le faudrait la marchandise existant dans nos ports. En tout cas, si les interdictions de sortie étaient levées puisqu'il existe encore des stocks de blés relativement importants, comme certains le prétendent, dans quelques départements producteurs, on aurait des chances d'obtenir de la baisse.

Pour le moment, sur notre place, on fait exceptionnellement quelques petits lots du Bourbonnais et de la région vers 35,50 départ. Il y a des offres du Finistère et du Morbihan de 34,50 à 34,75 les 100 kilos départ.

On cote : Blés du rayon Lyonnais-Dauphiné-Bresse 35 50 Les 100 kilos rendus Lyon ou parité.

Blés du Bourbonnais 35 25 35 50 Blés Bretagne 34 50 34 75

FARINES. — Une erreur d'impression nous a fait porter mercredi dernier le prix de 42 fr. pour les farines, c'est 43 francs comme il est dit ci-après et depuis le 10 mai.

Farines 70 % taxe officielle 43 Les 100 kilos rendus en boulangerie, toile facturée et reprise.

ISSUES. — Les minotiers de notre place sont peu vendeurs, ils se bornent à livrer les marchés précédemment conclus. On attend la date d'application de la taxe pour voir ce qu'on aura à faire. Rappels cette taxe : Son tout venant 16 50 (Taxe officielle à partir du 20 mai).

SEIGLES. — Les seigles sont bien demandés, mais comme ils sont peu offerts, les cours tendent à augmenter. On a pu traiter cependant des petits lots de la région de 30 à 30,50 les 100 kilos départ.

On cote : Seigles du Rhône et de la Loire 30 30 50 Seigles de l'Isère 30 Seigles de Bretagne 28 50 Les 100 kilos départ.

AVOINES. — La plus grande perplexité règne dans le commerce de ces grains. On est bien convaincu que la taxation ne pourra s'appliquer dans les conditions établies jusqu'à présent et l'on s'attend à des modifications qui s'imposent.

En attendant une situation plus nette les prix sont très élastiques bien que dénotant une baisse marquée. Quelques consommateurs qui ont peur de manquer de marchandises font cependant des achats afin de constituer des stocks de prévoyance. On a traité sur notre place des avoines de la Nièvre, de la Haute-Saône, de la Haute-Marne, de la Creuse, de la Haute-Loire, de l'Isère entre 37 et 40 fr. départ; de la Drôme à 41 fr. et du Bourbonnais de 38 à 39 fr.; de la Bretagne de 34 à 36 fr.

ORGES. — Les orges sont très fermes. On demande 38 à 39 fr. départ dans la Drôme, 36 fr. dans la région lyonnaise. On tient encore orges Bretagne, 36,75 à 37 fr.; Champagne 39,25 à 39,50; Beauce-Gâtinais 39,50 à 39,75.

MAIS. — Très fermes. On offre les Indo-Chine à 37 fr. magasin Marseille, des blancs d'Egypte au même prix; des jaunes Plata à 38 fr. Bordeaux.

SARRASINS. — Les hauts prix des sarrasins se maintiennent fermement. On cote : sarrasins de Bretagne, 28,50 à 28,75 les 100 kilos nus départ.

Marché de Marseille

Jeuudi 18 mai.

BLES TENDRES. — Ravitaillement civil, 31,75 palan; blés français, de 34,75 à 36 fr. gare départ, selon département.

BLES DURS. — Algérie-Tunisie, manquant; blés macaronis fournis par le gouvernement, 41 fr. palan.

Ferd. et Max PALM, Courtiers-Représentants - MARSEILLE -

Jeuudi 18 mai.

GRAINS GROSSIERS. — Mais. — Très ferme. On cote : mais Plata jaune (soldes), mais Annam, disponible, 38 fr. logés; Tonkin, 37 fr. logés; mais Egypte blanc, disponible, 38 fr. logés; mais Egypte blanc, flottant, 37,25 logés caf.

Avoines. — Avoines Algérie-Tunisie, manquant; avoine Espagne disp. 42 fr. qual (nominal).

Caroubes. Caroube Afrique, 30 fr. logés; caroube exotique, 25,50 palan en vrac les 100 kilos.

Marché de Paris

Mercredi 17 mai.

L'affluence est restreinte et les transactions vont en diminuant d'importance. Il ne nous reste plus grand'chose à dire. La tendance des cours est très ferme.

Blés. — La situation ne se modifie pas. Les interdictions de sortie empêchent les transactions. On a fait quelques petits lots de blés de Bretagne de 34 à 34,25 départ et du rayon de Paris, à 35,25 et 35,50 départ.

En ce qui concerne les blés étrangers on écrit que sous l'influence des avis annonçant des dégâts causés à la récolte par les insectes, les marchés américains ont accusé de la fermeté au début de la huitaine. Il s'est produit ensuite une réaction grâce au temps plus favorable dans le Nord-Ouest, le Nebraska au Kansas. Plus tard, le ton s'est raffermi, puis la faiblesse a repris le dessus. En clôture, la tendance est fermée.

La tendance est sensiblement plus ferme à Paris, où les prix s'élevèrent de 1 à 2 fr. suivant provenances, sur eux de mercredi dernier. Les nouvelles des récoltes en Amérique septentrionale sont défavorables et les frêts subissent pour les transports de l'Argentine et de l'Australie, une accentuation qui se répercute sur les cotations des blés, lesquelles sont ainsi fixées sur notre place :

Australie embarquement avril-juin, 44 à 45 fr.; Walla embarquement avril-juin, 43 à 44 fr.; n. 1 Northern Manitoba embarquement mai-juin, 43,50 à 44,50; dito n. 2, 43 à 44 fr.; n. 2 Hardwinter, embarquement mai-juin, 39 à 40 francs; Plata 78 vapeur embarquement mai-juin, 44,50 à 45,50; dito 78 voilier, embarquement avril-mai, 42 à 43 fr.

Farines. — Offres rares. On tient aux 100 kilos départ de 45 à 45,50 nu et de 46 à 46,50 logé.

Les farines de riz valent de 52 à 54 francs logé départ des usines, les farines de seigle de 45 à 46 fr. les 100 kilos départ.

ISSUES. — La demande est très calme, d'ailleurs personne ne veut constituer de stock. On achète seulement les quantités absolument nécessaires au prix de la taxe, soit 16,50.

Seigles. — Les offres sont très rares et les demandes n'ont pas non plus une grande ampleur car l'on craint la taxe. Les cours sont néanmoins en hausse. On tient : seigles de Bretagne, 29 à 29,50; de Somme et Oise, 30,50 à 31 fr.; de Champagne, 30,70 à 30,90; de Beauce et Loiret, 30,75 à 31 fr. les 100 kilos départ.

Avoines. — La taxe prochaine fait baisser les prix et provoque quelques offres. On cote : grises et noires, 38 à 39 fr.; blanches, 36 à 37 fr. les 100 kilos rendus Paris.

En avoines étrangères, la demande est plus active et les cours plus fermes. Avoine Plata embarquement mai-juin, 37,50 à 38 fr.; dito Amérique, embarquement mai-juin, 38,50 à 39,50; ditto Egypte embarquement mai, 38 à 39 francs.

ORGES. — En raison du petit nombre des offres, les cours dénotent de la fermeté. On tient : orges Sarthe et Mayenne, 39,50; Beauce, Gâtinais et Champagne, 40 à 40,50; Bretagne, 37 à 37,50; Poitou et Charentes, 39 à 39,50 départ.

En escourçons on a payé 40 fr. pour les provenances de Beauce, Gâtinais et du Centre.

MAIS. — Tendance plus calme sur les Plata, soutenue sur les provenances de l'Amérique du Nord. Les maïs de l'Indo-Chine ne varient pas.

On cote : Mais Plata, embarquement avril-mai, 36,75 à 37,50; ditto mai-juin, 36,25 à 37 fr.; ditto Amérique embarquement mai-juin, 38 à 39 fr.; ditto Indo-Chine embarquement avril-mai, 35 à 36 fr.

SARRASINS. — A de nombreuses demandes correspondent des offres très minimes. Aussi les cours continuent à hausser.

On cote : sarrasins de Bretagne, 28,25 à 28,75; de Normandie et Manche, 29 à 29,25 les 100 kilos départ.

Marché de Genève

Genève, 15 mai.

Les récoltes en terre se comportent bien malgré le temps très variable que nous avons eu ces jours derniers. A une période de chaleur accablante a succédé une période très troublée avec retour de froid, une température plus normale a repris le dessus dissipant pour le moment, les craintes de gelées printanières.

Les céréales et farines étant le monopole de la confédération suisse, le commerce est complètement désorienté, les cours changeant brusquement d'un jour à l'autre.

Déjà le courant, les farines sont cotées 54,50 les 100 kilos nus prises au moulin, le son 24 fr. et les avoines 40 fr. les 100 kilos.

Les demandes soit en blé, soit en avoines sont limitées, et tel commerçant qui, il y a trois mois, pouvait recevoir 200 qtx avoine, n'est gratifié que de 100 qtx. Il en résulte une grande parcimonie dans les livraisons, complication due à la situation que nous fait la guerre.

En ce qui concerne la SSS, le fonctionnement paraît être plus régulier, on se demande pourquoi, elle exige des garanties de banque avant de savoir si elle pourra donner satisfaction aux ordres qui lui sont passés. Il semblerait qu'elle pourrait toujours refuser l'autorisation d'importation. Si le demandeur dans un délai très court n'était pas en mesure de fournir ces garanties, cette manière d'entraîner des frais de banque provenant des renouvellements des contrats non acceptés une première fois.

Marché d'Alger

Lundi 15 mai.

On cote : blé tendre Colon 33 à 33,50; tuzelle 33 à 33,50. Blés durs et orges : sans affaires par suite de réquisitions. Avoine : de 23,50 à 24 francs.

Commandez-nous vos Imprimés Imprimerie du Commerce, L. Godard C^{ie}, 9, 11, 14, rue Villeroi, Lyon.

COURS DES CHANGES

Jeuudi 18 mai.

A Paris. — Londres, 28,21 à 28,26; Norvège 1,81 à 1,85; Danemark 1,80 à 1,84; Portugal 4 à 4,20; Espagne 5,795 à 5,855; Petrograd 1,78 à 1,84; Hollande 2,44 à 2,48; Suède 1,74 à 1,85; Italie 92,50 à 94,50; Suisse 112,50 à 114,50; New-York 5,895 à 5,955.

A Genève. — Aux changes, la tendance reste ferme et toutes les devises sont en hausse sauf le New-York inchangé à 5,22 et la Vienne à 63 (-0,10). Nous trouvons le Paris à 88,25 (+0,08), l'Italie à 82,50 (+0,30); le Londres à 24,92 (+0,02); l'Amsterdam à 217,25 (+0,25); l'Allemagne à 97,90 (+0,15).

Adjudications, Ventes ET ACHATS PUBLICS

MINISTERE DE LA GUERRE

Fourrages à la Ration

Résultats

Montpellier (Hérault), 11 mai. — Concours pour la distribution des fourrages à la ration dans la place de Montpellier, du 1^{er} juin au 31 août 1916. Adjudicataire : Netter, à Montmorency, aux prix de : foin, 0,14; paille, 0,14; avoine, 0,14; orge, etc., 0,13; farine d'orge, 0,15; son, 0,15.

Agén (Lot-et-Garonne). — Le 23 mai 1916, à 14 heures, il sera procédé à deux concours restreints, à la sus-intendance d'Agén, pour la fourniture des fourrages dans les places de Marmande et Casteljaloux, du 1^{er} juin au 31 août 1916.

Agén (Lot-et-Garonne). — Le 23 mai 1916, à 14 heures, il sera procédé à deux concours restreints, à la sus-intendance d'Agén, pour la fourniture des fourrages dans les places de Marmande et Casteljaloux, du 1^{er} juin au 31 août 1916.

Importance approximative de la fourniture trimestrielle : foin ou fourrages artificiels, luzerne, etc., 26 qtx; paille alimentaire, 14 qtx 30; avoine, 36 qtx; son, 14 qtx 50; orge ou maïs, 36 qtx.

Pour la place de Casteljaloux : effectif, 24 chevaux; pas de prime globale; pas de cahier des charges.

Importance approximative de la fourniture trimestrielle : foin ou fourrages artificiels, luzerne, etc., 54 qtx; paille alimentaire, 21 qtx 50; avoine, 54 qtx; son, 17 qtx; orge ou maïs, 54 qtx.

Elles ne seront examinées que si elles indiquent pour l'avoine un prix au plus égal à 29 fr. 60 pour la place de Marmande et à 29 fr. 10 pour la place de Casteljaloux.

Montpellier (Hérault). — Un nouveau concours aura lieu le 23 mai 1916, à 14 heures, pour assurer la fourniture des fourrages à la ration dans la place de Cette, du 1^{er} juin au 31 août 1916, dans les conditions du nouveau cahier des charges spéciales conforme à celui du 3 mai 1916, qui a servi déjà de base au concours du 11 mai dernier, sauf en ce qui concerne l'importance des fournitures qui est modifiée comme suit :

Foin, 110 qtx; paille alimentaire, 60 quintaux; paille de couchage, 40 fr.; avoine, 100 qtx; orge, 110 qtx; farine d'orge, 2 qtx; son, 35 qtx.

Les prix demandés pour l'avoine, l'orge et le son ne devront pas dépasser ceux fixés par le décret du 2 mai 1916.

Il pourra être pris connaissance du nouveau cahier des charges spéciales à partir du 17 mai 1916.

Gabès (Tunisie). — 2 juin, adjudication restreinte pour la fourniture de fourrages à la ration. Dépôt des demandes d'admission à prendre part à l'adjudication, 13 mai, à 17 heures. Durée du marché, du 1^{er} août au 31 juillet.

En cas d'insuccès, réadjudication le 22 juin. Les nouveaux soumissionnaires devront présenter leurs demandes au plus tard le 16 juin, à 17 heures.

MARINE NATIONALE

Avis

Brest (Finistère). — Appel à la concurrence en vue d'un traité de gré à gré pour la fourniture de 71.900 kilogrammes de zinc en bandes pour chaudières et condenseurs.

Délai de livraison, à indiquer par le soumissionnaire; cautionnement, 5 % de la valeur de la fourniture; date de remise des offres, 29 mai 1916.

Des renseignements complémentaires pourront être demandés au chef du service des approvisionnements de la flotte à Brest.

COMMISSION DES ORDINAIRES

Avis

Lyon. — 31 mai, 10^h cuirassiers, à 9 heures du matin, adjudication publique pour la fourniture de : 1^{er} viande fraîche; 2^o pommes de terre et légumes; 3^o épicerie. Durée du marché, du 31 juillet au 31 décembre. Dépôt des soumissions, 30 mai.

Lyon. — 6 juin, à 15 heures, adjudication de la fourniture de la viande fraîche nécessaire à l'alimentation du dépôt des 6^o 36^o et 50^o régiments d'infanterie coloniale et tous leurs détachements dans la place de Lyon, pour une période de trois mois, du 1^{er} juillet au 30 septembre inclus : 1^o viande de bœuf; 2^o viande de porc frais; 3^o viande de mouton. Le cahier des charges peut être consulté à la commission des ordinaires, au fort Saint-Irénée, tous les jours, de 8 à 17 heures. Dépôt des soumissions, 3 juin, à 8 heures du matin.

Lyon. — 30 mai, à 14 heures, au fort Saint-Luc, 14^o section de C. O. A., adjudication de la viande fraîche à fournir pendant le 3^o trimestre 1916, savoir : fort Saint-Luc, 350 kilos par jour environ; fort Saint-Jean, 900 kilos par jour environ; caserne de Perrache, 100 kilos par jour environ. Adjudication d'épicerie et légumes pour le troisième trimestre 1916.

Marseille. — 1^{er} juin, 40^o d'artillerie, adjudication restreinte pour la fourniture de : 1^o viande fraîche; 2^o pommes de terre et légumes; 3^o épicerie. Durée du marché, 3 mois. Dépôt des soumissions, 26 mai.

Vienne (Isère). — 2 juin, 13^o chasseurs à cheval, adjudication publique pour la fourniture de viande fraîche, pommes de terre et légumes et épicerie. Durée du marché, 3 mois, du 1^{er} juillet au 30 septembre. Séance préparatoire, 26 mai, à 14 heures.

Tulle (Corrèze). — 3 juin, 100^o d'infanterie, adjudication publique pour la fourniture de : 1^o viande fraîche; 2^o pommes de terre et légumes; 3^o épicerie. Durée du marché, 3 mois. Dépôt des soumissions, 26 mai.

fanterie, adjudication publique pour la fourniture de : 1^o viande fraîche; 2^o pommes de terre et légumes; 3^o épicerie. Durée du marché, six mois. Dépôt des soumissions, 1^{er} juin, à 16 heures.

Gray (Haute-Saône). — 7 juin, 12^o hussards, adjudication pour la fourniture de : 1^o viande fraîche; 2^o pommes de terre et légumes; 3^o épicerie. Dépôt des soumissions, 2 juin. Durée du marché, trois mois.

Grenoble (Isère). — 5 juin, 30^o bataillon de chasseurs, adjudication publique pour la fourniture de : 1^o viande fraîche; 2^o pommes de terre et légumes; 3^o épicerie. Durée du marché, du 1^{er} juillet au 31 décembre. Dépôt des soumissions, 3 juin.

Marseille. — 6 juin, 141^o d'infanterie, adjudication publique pour la fourniture de : viande fraîche, pommes de terre, légumes et épicerie pour le troisième trimestre 1916. Dépôt des soumissions, le 2 juin.

Gray (Haute-Saône). — 7 juin, 4^o chasseurs, adjudication restreinte pour la fourniture de : 1^o viande fraîche; 2^o pommes de terre et légumes; 3^o épicerie. Durée du marché, trois mois. Dépôt des soumissions, 2 juin.

Le Mans (Sarthe). — 9 juin, 117^o d'infanterie, adjudication publique pour la fourniture de : 1^o viande fraîche; 2^o pommes de terre et légumes; 3^o épicerie. Durée du marché, 4 mois, du 1^{er} juillet au 31 octobre. Dépôt des soumissions, 2 juin, à 17 heures.

Bourges (Cher). — 13 juin, 1^o d'artillerie, à 14 heures, adjudication publique pour la fourniture de : 1^o viande fraîche; 2^o pommes de terre et légumes; 3^o épicerie. Durée du marché, 3 mois. Dépôt des soumissions, 8 juin.

Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire). — 16 juin, 56^o d'infanterie, adjudication publique pour la fourniture de : 1^o viande fraîche; 2^o pommes de terre et légumes; 3^o épicerie. Durée du marché, 3 mois. Dépôt des soumissions, 8 juin.

Fabrication de pain de troupe Résultats Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), 13 mai. — Concours restreint. Adjudicataire : M. Agostini, entrepreneur à Lure (Haute-Savoie). Prix : trente-huit centimes par kilogramme de pain fourni. Ont soumissionné : MM. Brun Louis, à Valence; Essartier Adolphe, à Valence; Mendel Adolphe, à Toul; Mourier Joseph, à Echenoz; Ferrand Augustin, à Lure.

Gabès (Tunisie). — Achat par marché de gré à gré après concours restreint de 500 bœufs et de 500 moutons. Dépôt des soumissions, 25 mai, à 16 heures 30.

ACHATS DIVERS Avis Gabès (Tunisie). — Bois de four nécessaire aux services des vivres des places de Kabil, Zarzis, Djerba, Mevenine et les postes au delà de Tatahoumie, du 1^{er} juillet au 31 décembre. Achat par marché de gré à gré après concours restreint de 2.000 quintaux métriques de bois de four (livraisons s'échelonnant sur 6 mois) Dépôt pour les soumissions, 31 mai.

VENTE DE COUPE DE FOIN La ville de Lyon met en vente la coupe de foin (non compris le regain), à provenir en 1916 de la propriété municipale de Grange-Blanche, 334, cours Gambetta.

Les personnes que cette affaire pourrait intéresser, devront faire parvenir leurs propositions à M. le maire de Lyon, au plus tard le 30 mai courant.

Pour tous renseignements, s'adresser à la régie municipale des travaux, 331, cours Gambetta, Lyon.

MARCHÉ AUX CHEVAUX

Paris, 17 mai. — Chevaux amenés 199, vendus 175, de 210 à 640 fr. Anes amenés 8; vendus 4, de 80 à 150 francs.

Essais : 42 chevaux. Ventes aux enchères : néant.

Prix de la viande de boucherie, de 0,50 à 1,60 la livre au poids vif.

Le Pain Mutuel

Société de secours mutuels en nature, fondée à Lyon, sous le patronage de la Chambre syndicale patronale de la Boulangerie Lyonnaise.

Cette Société a, dans sa séance du Conseil d'administration du vendredi 5 mai courant tenue sous la présidence de M. L. Lambert, Président-fondateur, reçu communication du bilan de l'exercice 1915 indiquant un avoir total de 4.382 fr. 44.

La fourniture gratuite de pain faite par la Société, pendant cet exercice a été de 228 fr. 35 aux malades; 80 fr. aux femmes en couches et 360 fr. aux femmes de mobilisés. Bien des secours restent encore à distribuer, le Conseil a envisagé d'y faire participer les femmes de sociétaires, devenues veuves du fait de la guerre.

Sur la proposition du Président, le Conseil a décidé de maintenir les membres du bureau dans leurs fonctions et ce, pendant toute la durée des hostilités.

Le Conseil, à défaut d'assemblée générale a pourvu au remplacement du dévoué et regretté trésorier M. Longin, mort subitement, en attribuant cette fonction pour la même durée, à M. Marius Plassard, boulanger-colporteur à Lyon-Monplaisir.

Comme précédemment, les adhésions à la Société : le Pain mutuel sont reçues chez les boulangers adhérents à la Chambre syndicale patronale. La cotisation mensuelle est fixée à 50 centimes, elle donne droit pendant la maladie ou la blessure du chef de famille, à la livraison gratuite du pain à sa femme et à ses enfants pendant une durée de trois mois, ce même secours est alloué à la famille pendant les couches de la femme du membre participant.

LÉGION D'HONNEUR

Montélimar (Drôme). — C'est avec plaisir que nous avons appris la nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur de M. Odvoz-Mazet, capitaine d'intendance à la D. E. S. juste récompense des services qu'il a rendus depuis le premier jour de la mobilisation.

Nous lui adressons nos sincères et vives félicitations.

PAILLES-FOURRAGES

Lyon, 19 mai. — Pailles. — Situation inchangée, et seuls les acheteurs pouvant fournir des bons de transport ont chances de pouvoir traiter quelques séries quantités.

Bonne demande toujours, surtout en seigle, très difficile à satisfaire.

On cote à la tonne, sur wagon gares départ des régions d'expédition :

Paille froment litière, Forez, Velay, Auvergne 62 68 Paille froment aliment, Forez-Velay 65 70 Paille seigle beau, machine, Forez-Velay-Auvergne 81 90 Paille seigle beau triée, Forez-Velay 125 130

Foins. — Très difficilement on peut trouver des foins en Forez-Velay, c'est toujours les foins pressés de Bourgogne et de Franche-Comté qui se traitent actuellement et toujours vers les mêmes prix.

Foins pressés, Bourgogne, Franche-Comté 95 105 Foins vrac Forez-Velay 100 105 Foins vrac, Forez-Velay 90 10

Paris, 17 mai. — Marché assez bien approvisionné; mais comme les besoins sont toujours aussi importants, la tendance se maintient ferme, du moins sur les pailles, car elle paraît légèrement plus calme sur les fourrages par suite de premières offres de récolte nouvelle.

On cote : luzerne, première qualité, de 85 à 90 fr.; deuxième qualité, de 78 à 85 fr.; foin, de 80 à 85 et de 78 à 80 francs; regain de luzerne, de 80 à 85 et de 78 à 80 fr.; paille de blé, de 60 à 66 et de 58 à 60 fr.; paille d'avoine, de 52 à 57 et de 48 à 52 fr.; paille de seigle, de 42 à 46 et de 39 à 42 fr.

Pierrelatte (Drôme), 18 mai. — On cote : foin première qualité, de 5,50 à 6 fr.; luzerne, de 5,50 à 6 fr.; paille de froment pour litière, de 2 à 2,25 les 100 kilos.

GRAINES FOURRAGERES

Paris, 18 mai. — Affaires calmes, la campagne tire à sa fin.

On cote : trèfle violet, de 100 à 140 francs; luzerne, de 180 à 250 fr.; minette, de 60 à 75 fr.; trèfle hybride, de 160 à 200 fr.; trèfle blanc, de 300 à 450 fr.; raygrass anglais et Italie, de 85 à 90 francs; sainfoin simple et double, de 32 à 38 fr.; vesces, de 30 à 40 fr.; pois, de 40 à 50 fr.

Pierrelatte (Drôme), 18 mai. — On cote : vesces, de 31 à 32 fr.; luzerne, de 180 à 200 fr. les 100 kilos.

POMMES DE TERRE

Lyon, 19 mai. — Peu d'affaires, la campagne est pour ainsi dire terminée, et on ne traite plus que par petites quantités.

HUILES
Marseille, 18 mai. — Marché sans affaires. Arachides disponibles 120 à 121 francs...

HUILES D'OLIVES
Châteauneuf, 18 mai. — On a payé ces jours-ci 450 kilos huile olives sur-line à 220 fr. les 100 kilos fûts à rendre...

HUILES MINÉRALES, PÉTROLES
Lyon, 18 mai. — On cote : pétrole ordinaire, 40,25; essence, 54,50 l'hecto-litre; benzène-moteur, 47,75 la caisse.

HUILES MINÉRALES, PÉTROLES
Paris, 18 mai. — On cote : pétrole ordinaire, 40,25; essence, 54,50 l'hecto-litre; benzène-moteur, 47,75 la caisse.

HUILES MINÉRALES, PÉTROLES
Lyon, 18 mai. — On cote : pétrole ordinaire, 40,25; essence, 54,50 l'hecto-litre; benzène-moteur, 47,75 la caisse.

HUILES MINÉRALES, PÉTROLES
Paris, 18 mai. — On cote : pétrole ordinaire, 40,25; essence, 54,50 l'hecto-litre; benzène-moteur, 47,75 la caisse.

HUILES MINÉRALES, PÉTROLES
Lyon, 18 mai. — On cote : pétrole ordinaire, 40,25; essence, 54,50 l'hecto-litre; benzène-moteur, 47,75 la caisse.

HUILES MINÉRALES, PÉTROLES
Paris, 18 mai. — On cote : pétrole ordinaire, 40,25; essence, 54,50 l'hecto-litre; benzène-moteur, 47,75 la caisse.

HUILES MINÉRALES, PÉTROLES
Lyon, 18 mai. — On cote : pétrole ordinaire, 40,25; essence, 54,50 l'hecto-litre; benzène-moteur, 47,75 la caisse.

HUILES MINÉRALES, PÉTROLES
Paris, 18 mai. — On cote : pétrole ordinaire, 40,25; essence, 54,50 l'hecto-litre; benzène-moteur, 47,75 la caisse.

HUILES MINÉRALES, PÉTROLES
Lyon, 18 mai. — On cote : pétrole ordinaire, 40,25; essence, 54,50 l'hecto-litre; benzène-moteur, 47,75 la caisse.

HUILES MINÉRALES, PÉTROLES
Paris, 18 mai. — On cote : pétrole ordinaire, 40,25; essence, 54,50 l'hecto-litre; benzène-moteur, 47,75 la caisse.

HUILES MINÉRALES, PÉTROLES
Lyon, 18 mai. — On cote : pétrole ordinaire, 40,25; essence, 54,50 l'hecto-litre; benzène-moteur, 47,75 la caisse.

HUILES MINÉRALES, PÉTROLES
Paris, 18 mai. — On cote : pétrole ordinaire, 40,25; essence, 54,50 l'hecto-litre; benzène-moteur, 47,75 la caisse.

HUILES MINÉRALES, PÉTROLES
Lyon, 18 mai. — On cote : pétrole ordinaire, 40,25; essence, 54,50 l'hecto-litre; benzène-moteur, 47,75 la caisse.

HUILES MINÉRALES, PÉTROLES
Paris, 18 mai. — On cote : pétrole ordinaire, 40,25; essence, 54,50 l'hecto-litre; benzène-moteur, 47,75 la caisse.

HUILES MINÉRALES, PÉTROLES
Lyon, 18 mai. — On cote : pétrole ordinaire, 40,25; essence, 54,50 l'hecto-litre; benzène-moteur, 47,75 la caisse.

HUILES MINÉRALES, PÉTROLES
Paris, 18 mai. — On cote : pétrole ordinaire, 40,25; essence, 54,50 l'hecto-litre; benzène-moteur, 47,75 la caisse.

HUILES MINÉRALES, PÉTROLES
Lyon, 18 mai. — On cote : pétrole ordinaire, 40,25; essence, 54,50 l'hecto-litre; benzène-moteur, 47,75 la caisse.

HUILES MINÉRALES, PÉTROLES
Paris, 18 mai. — On cote : pétrole ordinaire, 40,25; essence, 54,50 l'hecto-litre; benzène-moteur, 47,75 la caisse.

HUILES MINÉRALES, PÉTROLES
Lyon, 18 mai. — On cote : pétrole ordinaire, 40,25; essence, 54,50 l'hecto-litre; benzène-moteur, 47,75 la caisse.

HUILES MINÉRALES, PÉTROLES
Paris, 18 mai. — On cote : pétrole ordinaire, 40,25; essence, 54,50 l'hecto-litre; benzène-moteur, 47,75 la caisse.

HUILES MINÉRALES, PÉTROLES
Lyon, 18 mai. — On cote : pétrole ordinaire, 40,25; essence, 54,50 l'hecto-litre; benzène-moteur, 47,75 la caisse.

HUILES MINÉRALES, PÉTROLES
Paris, 18 mai. — On cote : pétrole ordinaire, 40,25; essence, 54,50 l'hecto-litre; benzène-moteur, 47,75 la caisse.

HUILES MINÉRALES, PÉTROLES
Lyon, 18 mai. — On cote : pétrole ordinaire, 40,25; essence, 54,50 l'hecto-litre; benzène-moteur, 47,75 la caisse.

HUILES MINÉRALES, PÉTROLES
Paris, 18 mai. — On cote : pétrole ordinaire, 40,25; essence, 54,50 l'hecto-litre; benzène-moteur, 47,75 la caisse.

HUILES MINÉRALES, PÉTROLES
Lyon, 18 mai. — On cote : pétrole ordinaire, 40,25; essence, 54,50 l'hecto-litre; benzène-moteur, 47,75 la caisse.

HUILES MINÉRALES, PÉTROLES
Paris, 18 mai. — On cote : pétrole ordinaire, 40,25; essence, 54,50 l'hecto-litre; benzène-moteur, 47,75 la caisse.

HUILES MINÉRALES, PÉTROLES
Lyon, 18 mai. — On cote : pétrole ordinaire, 40,25; essence, 54,50 l'hecto-litre; benzène-moteur, 47,75 la caisse.

HUILES MINÉRALES, PÉTROLES
Paris, 18 mai. — On cote : pétrole ordinaire, 40,25; essence, 54,50 l'hecto-litre; benzène-moteur, 47,75 la caisse.

litre ordinaire, de 42 à 56 fr.; qualité extra supérieure, 102 à 105 fr. Prix à convenir pour petits barils ou boîtes métalliques.

CIDRES
Lisieux (Calvados), 18 mai. — La demande en cidres est meilleure depuis une quinzaine, tant en raison de la baisse consentie que du développement de la consommation habituelle à cette saison.

On cote, suivant qualité et degré, 22 à 25 fr l'hecto.

BOIS
Gonève (Suisse), 13 mai. — On cote : bois fayard, 26 fr.; chêne, 22 fr.; sapin, 21 fr. le stère.

Neuchâtel (Suisse), 11 mai. — On cote : bois fayard, 20,50; chêne, 19 fr.; sapin, 16,50 le stère.

Vevey (Suisse), 9 mai. — On cote : bois fayard, de 20 à 21 fr.; sapin, de 12 à 14 fr.

ENGRAIS CHIMIQUES
Nitrate de soude. — Nantes, la Pallice, Bordeaux, 44 francs les 100 kilos sacs d'origine 95 % de pur, 15 1/2 à 16 % d'azote.

Sulfate d'ammoniaque. — 58 fr. les 100 kilos, 20 à 21 % d'azote.

Manganèse L. C. (Carbonate de manganèse). — 15 % : 15 fr. les 100 kilos.

Chaux manganesée. — L. C. (sans oxyde de manganèse) 15 % de manganèse métal 15 fr. les 100 kilos.

Superphosphate minéral. — 14/16, 12,50 les 100 kilos.

Superphosphate d'os. — 15 à 15,50 les 100 kilos.

Poudres d'os dégraissés. — On cote : Paris disponible, 16 fr.; Lyon disponible, 16,50; Bordeaux disponible, 16 fr. les 100 kilos.

Poudres d'os verts. — 18 à 20 % acide phosphorique, 3,50 à 4 % azote organique, Paris, 16,50; Rouen, 17 fr.; Bordeaux et Nantes, 17,50 les 100 kilos, sacs perdus.

PRODUITS CHIMIQUES
SULFATE DE CUIVRE
Le Département de l'Intérieur et de l'Agriculture de Genève informe les intéressés que les livraisons de sulfate de cuivre pour le traitement des vignes et des pommes de terre sont terminées.

Toutefois, les personnes qui auraient besoin de quantités supplémentaires pour le traitement de leurs cultures sur territoire genevois, ou qui auraient omis de faire une demande en temps utile, pourront s'adresser au Service de l'Agriculture, Hôtel de Ville n° 11 (téléphone 65 08).

L'obtention du sulfate est subordonnée à des renseignements précis sur les surfaces des cultures à traiter.

Le prix de vente est de 125 francs les 100 kilos.

TOURTEAUX
Lyon, 19 mai. — La demande pour les bestiaux est très calme; mais comme les stocks chez les fabricants d'huile sont des plus réduits, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, les cours se maintiennent. On cote : tourteaux de noix, 24 fr.; tourteaux de coques indiennes, 17 fr. les 100 kilos départ.

Marseille, 18 mai. — Marché calme. Alimentation. — Coton, 13 fr.; arachide, arachide rufigue extra, 24 fr.; arachide rufigue blanc, 22 fr.; sésame levant, 17 francs; arachide rufigue courant, 17 fr.; arachide Coromandel, 15 francs; sésame blanc ou jaune, 17 fr.; sésame gris ou rose, 17 francs; pavots, 16 fr.; palmiste 13 fr.; coprah cochin, 30 francs; coprah 1/2 cochin, 29 fr.; coprah blanc, 26 fr.; coprah ordinaire, 24 fr.

Fumure. — Sésame, 17 fr.; ricin, 9 fr. Sulfurés. — Arachide, 18 fr.; arachide et sésame, 17 fr.; sésame, 17 fr.; ricin, 13 fr.; maïfourère, 10 francs.

Prix en fabrique, comptant, sans escompte, pour quantité d'au moins 5.000 kilos.

MÉTALX
Londres, 17 mai. — Cuivre. — Marché calme. Bonne marque marchande 145 liv. à 145 liv. 10 la tonne au comptant (409,17 les 100 kilos); 143 liv. à 143 liv. 10 (404,41 à 405,52) à trois mois. Electrolytique 160 liv. à 156 liv. (452,16 à 440,85).

Etain. — Marché irrégulier. Détroits 197 liv. à 197 liv. 10 la tonne au comptant (556,72 à 558,12 les 100 kilos); 197 liv. à 197 liv. 15 (557,42 à 558,83) à trois mois. Anglais 202 liv. à 203 liv. (571,85 à 573,67). Plomb. — Etranger 32 liv. 10 à 32 liv. 15 la tonne (91,83 à 92,54 les 100 kilos). Anglais 34 liv. la tonne (95,08 les 100 kilos) au comptant.

Zinc. — Bonnes marques ordinaires 95 liv. à 95 liv. la tonne (268,47 à 240,21 les 100 kilos) au comptant.

Médaille Militaire
La médaille militaire a été conférée au militaire dont le nom suit : Mouton Louis, Auguste, sergent, 67^e bataillon de chasseurs alpins cédant à l'ordre du jour dans ces termes : « Sous-officier énergique et brave. Par son inaltérable belle humeur, a toujours maintenu très élevé le moral de ses chasseurs. Le 7 novembre 1914 s'est élancé un des premiers hors de la tranchée pour se porter à l'assaut, entraînant vaillamment ses hommes par son exemple. A été blessé grièvement au cours de l'action. Récourcissement important de la jambe gauche. (La présente nomination comporte l'attribution de la croix de guerre avec palme). Signé : P. Joffe.

AVIS AUX ELEVEURS
Notre ami Mouren, courtier-représentant de la Compagnie commerciale marseillaise à Lyon est actuellement réformé n°1. Son inaltérable belle humeur est bien connue de ses amis qui n'attendaient pas moins de lui.

Nous sincères félicitations.

AVIS AUX ELEVEURS
Le directeur des services agricoles du département du Cantal fait connaître que les éleveurs d'animaux de l'espèce bovine pourraient se procurer dans ledit département :

En mai, 2.000 femelles de un et deux ans. En octobre et novembre, 4.000 femelles de six mois, dix-huit mois et trente mois des dernières étant pleines et devant vêler en mars ou avril.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. le directeur des services agricoles du département du Cantal, qui centralisera les demandes et les fera parvenir aux éleveurs intéressés.

Parlons de la Taxe

Enfin ça y est!... On est fixé sur la fameuse taxe des avoines. Les négociants vont être maintenant obligés de vendre l'avoine grise ou noire, pesant 46 kilos à l'hecto et ne contenant pas plus de 2 % d'impuretés, au prix minimum de 29 francs les 100 kilos, et l'avoine blanche, au prix de 28 francs les 100 kilos.

Si l'on songe qu'actuellement, l'avoine se paie de 41 à 42 francs les 100 kilos départ des centres de production, vous comprendrez que la surprise des négociants n'a pas été minime surtout ceux qui ont des lots d'avoine en route ou en magasin, car l'application de ce décret leur fait perdre 14 à 15 francs par 100 kilos. Le résultat ne se fera pas longtemps attendre; suppression par le commerce de tout achat nouveau jusqu'à plus ample information, et de ce fait, manque complet de marchandises sans peur.

Pour remédier à cette situation le Gouvernement n'a pas dit s'il allait instituer une commission de ravitaillement civil pour la fourniture des avoines audit prix maximum qu'il impose, car il est logique que le commerçant, s'il est incapable de se procurer la marchandise au prix de la taxe doit être remplacé par d'autres fournisseurs qui livreront ces marchandises aux prix qu'ils ont fixés eux-mêmes, car pour un commerçant, ce n'est pas le tout de dire : l'avoine vaut 29 francs, mais... je n'en ai pas!... Je vois déjà la tête du consommateur auquel on tiendrait un pareil raisonnement.

En outre de cela, la taxe est commune pour tout le pays, et ce prix s'adresse aussi bien au premier vendeur qu'au consommateur, qui donc aura à la charge les frais de transport et le bénéfice de l'intermédiaire, voire même les droits d'entrée que paie cet article dans les villes?.. Combien devra-t-on payer en culture?.. Voilà ce qui n'est pas précisé et rendra les transactions impossibles. Par ailleurs, cette taxe exclut toute importation, car l'avoine flatte vaut de 39 à 39 francs les 100 kilos caf, et les Espagnols, les 44 fr. logé frontière française, les autres provenances sont à des prix encore plus élevés.

Il est vrai que l'armée n'a jamais payé plus de ces prix par ses réquisitions, et le paysan, obligé de céder, devant la loi, ses avoines se rattrapait sur le commerce qui payait des prix bien plus élevés, mais maintenant, comment faudra-t-il faire? Le propriétaire producteur voudra-t-il céder de bon gré ses avoines au commerçant, comme il le faisait à l'acquisition? et s'il s'y refuse, je ne vois pas bien les moyens que pourra employer le commerçant civil, pour le contraindre à céder sa marchandise au prix de la taxe, car quand bien même le négociant qui est obligé de satisfaire sa clientèle, irait en culture et semerait « au nom de la taxe », le producteur de livrer son avoine à 29 francs départ... Pardon, excusez lecteurs, je ne sais pas, mais il me semble que je dois faire erreur, je viens de dire 29 francs départ, mais je dois ajouter que, par exemple, celui qui habite tout à fait dans le fond des Pyrénées-Orientales et, depuis la Vienne, aura 1 fr. 75 de transport par 100 kilos, en y ajoutant son léger bénéfice, si minime soit-il, il ne faut donc pas qu'il paie en culture 29 francs, mais au contraire de 25 à 26 francs départ. Celui qui aura plus de transport lui paiera encore meilleur marché, mais l'acheteur qui sera le plus avantagé comme transport, sera celui qui aura le prix plus élevé en culture, et comme l'avoine est excessivement rare il est tout naturel que le propriétaire vendra à celui qui lui paiera le plus haut prix, au détriment des autres et si ce dernier ne trouve pas le prix suffisamment rémunérateur, aucun particulier n'a le pouvoir de le contraindre à la livraison.

Voilà donc les effets de cette taxe, car jusqu'à ce jour, la demande ayant été plus forte que l'offre, la marchandise a été obligée d'augmenter. Il faut donc, pour arriver à en maintenir le prix, une commission de ravitaillement qui s'engage à satisfaire la demande qui existe pour cet article, car elle disposera des moyens dont on ne peut disposer les commerçants, à savoir qu'elle pourra transporter les produits qu'elle veut acheter, payer le prix de transport, puis rendre, car j'ai entendu dire que certaines commissions de ravitaillement ne faisaient même pas de différence entre le prix du départ et celui du franco, puisqu'il suffisait de remettre, aux Compagnies de chemins de fer, une petite feuille jaune et rouge, pour avoir le transport, sans autres difficultés, comme si un jour il ne faudrait pas que tout cela se règle!...

Somme tout, quoique rare, cela allait assez bien avant la taxe et je ne vois pas bien à quel profit cette différence de prix entre le cours actuel et le nouveau taux. On vendait 44 francs en détail rendu, mais le consommateur, camionneur, cocher, etc., a augmenté sensiblement le prix de son travail, puisque le prix du camionnage est plus que doublé, est-ce le petit consommateur des campagnes?... celui-là nous vend une carotte 0,20; trois aillets pour dix centimes, un chou 0,75, etc., il peut bien payer l'avoine au cours, car les marchandises s'il vend n'ont point été taxées et on est obligé d'en payer le prix qu'il demande, lequel est plus disproportionné que le prix de l'avoine, mais il ne fait pas croire à la spéculation du commerçant, car il n'a pas augmenté son bénéfice et est obligé de déboursier le double de capital pour une même opération, c'est plutôt au manque de marchandise qu'il faut attribuer ces prix élevés.

En outre de cela, on parle de substituer les tourteaux et autres produits similaires à l'emploi de l'avoine, mesure très sage, mais qui ne sera sûrement pas appliquée parce que les prix ne seront plus en rapport, le tourteau valant 22 à 26 francs suivant l'espèce, il sera bien préférable de laisser de côté le tourteau et d'employer l'avoine.

Si donc l'avoine a augmenté c'est qu'elle est introuvable et que l'éleveur demande ne pouvant être satisfaite paie les prix moyens d'acquisition, l'avoine et de pouvoir attendre la nouvelle récolte, d'après moi, il est de laisser le consommateur en état, ce qui contraindrait le consommateur à employer des matières autres que celle-ci et d'un prix meilleur marché.

Si le cours est faussé par une taxe, il sera au détriment d'autres marchandises et le plus sage serait de tout taxer ou rien.

A. BRUNET Fils et ROGER.

Bulletin des Vins et Alcools

Les affaires sont en général très calmes, mais les cours restent soutenus; on signale même une légère hausse nouvelle sur les marchés méridionaux.

Les nouvelles du vignoble sont bonnes en Bourgogne et dans le Bordelais. Le Midi est moins satisfait, son principal plant producteur, l'aramon, étant peu pourvu de grappes. On pense que les craintes de gelée sont définitivement écartées, et les livraisons de sulfate de cuivre attendu d'Angleterre paraissent devoir être désormais assez abondantes pour permettre aux viticulteurs de lutter contre le mildiou.

De nos correspondants parisiens
Marseille, 17 mai. Vins. — La fermeté se maintient. Les Algériens obtiennent 69 à 73 fr. et les Midi 68 à 72 fr. suivant qualité et degré.

Alcools. — Les alcools de vin valent 315 à 325 fr. et ceux de marc 295 à 305 francs les 80°.

Les étrangers trouvent preneurs en hausse sensible de 315 à 325 fr. par suite du décret interdisant pour l'avenir l'importation.

Alger, 15 mai. Vins algériens, nu l'hecto, qual. Alg. : rouge premier choix, 59 à 62 fr.; dito deuxième choix, 55 à 58 fr.

Blanc (de raisins rouges), de 51 à 55 francs; dito (de raisins blancs), de 56 à 59 fr.

NECROLOGIE

Nous apprenons le décès de M. Toussaint Samat, Directeur du Petit Marseillais.

Ses obsèques ont eu lieu jeudi au milieu d'une affluence considérable.

Sur sa tombe des discours émus ont été prononcés rendant un hommage mérité au défunt dont les qualités de cœur et d'esprit furent appréciées par tous et qui fit le plus grand honneur au journalisme.

Nous présentons à la famille Samat et à nos confrères du Petit Marseillais l'expression de nos profondes et sincères condoléances.

BESTIAUX

Lyon-Vaise

MARCHE DU LUNDI 15 MAI
Porcs. — Amenés : 985; renvoyés : 00. — Nous avions aujourd'hui environ 200 porcs de moins qu'il y a huit jours. Disons de suite que cette différence est bien qu'assez sensible n'a pour ainsi dire exercé aucune influence sur les cours qui sont pour ainsi dire restés les mêmes que ceux pratiqués lundi dernier.

On payait la première qualité, de 1,06 à 1,10; la seconde de 1 à 1,02; la troisième de 0,95 à 0,98 le demi-kilo.

MARCHE DU MARDI 16 MAI
Bœufs. — Amenés : 782; entrés aux abattoirs : 294; au total : 1.076; chiffre en augmentation de 107 têtes sur le marché de mardi dernier.

Malgré cette augmentation, la situation ne s'est toujours pas modifiée, il en sera ainsi tant que la marchandise ne deviendra pas plus abondante; l'arrivage de bœufs limousins commence à décroître, les bêtes d'herbe du Charollais n'ayant pas fait leur apparition, moment défavorable pour notre marché. Transactions actives en raison de la pénurie de marchandises. La tendance des cours était fermement tenue avec une augmentation de 5 à 10 fr. par 100 kilos.

On payait les bœufs gris de 280 à 290 francs; les vaches laitières de 280 à 285 francs; montagne de 275 à 277 fr. Pas de limousins.

MARCHE DU MARDI 16 MAI
Bœufs du Pays. — Amenés : 143 bœufs et 27 vaches. Nous avions 30 têtes de plus que le marché précédent. Malgré cette augmentation, les affaires sont restées actives ayant pour cause la pénurie de marchandises. La tendance des cours était fermement tenue avec une augmentation de 5 à 10 fr. par 100 kilos.

On payait les bœufs gris de 280 à 290 francs; les vaches laitières de 280 à 285 francs; montagne de 275 à 277 fr. Pas de limousins.

MARCHE DU MARDI 16 MAI
Bœufs du Pays. — Amenés : 143 bœufs et 27 vaches. Nous avions 30 têtes de plus que le marché précédent. Malgré cette augmentation, les affaires sont restées actives ayant pour cause la pénurie de marchandises. La tendance des cours était fermement tenue avec une augmentation de 5 à 10 fr. par 100 kilos.

On payait les bœufs gris de 280 à 290 francs; les vaches laitières de 280 à 285 francs; montagne de 275 à 277 fr. Pas de limousins.

MARCHE DU MARDI 16 MAI
Bœufs du Pays. — Amenés : 143 bœufs et 27 vaches. Nous avions 30 têtes de plus que le marché précédent. Malgré cette augmentation, les affaires sont restées actives ayant pour cause la pénurie de marchandises. La tendance des cours était fermement tenue avec une augmentation de 5 à 10 fr. par 100 kilos.

On payait les bœufs gris de 280 à 290 francs; les vaches laitières de 280 à 285 francs; montagne de 275 à 277 fr. Pas de limousins.

MARCHE DU MARDI 16 MAI
Bœufs du Pays. — Amenés : 143 bœufs et 27 vaches. Nous avions 30 têtes de plus que le marché précédent. Malgré cette augmentation, les affaires sont restées actives ayant pour cause la pénurie de marchandises. La tendance des cours était fermement tenue avec une augmentation de 5 à 10 fr. par 100 kilos.

On payait les bœufs gris de 280 à 290 francs; les vaches laitières de 280 à 285 francs; montagne de 275 à 277 fr. Pas de limousins.

MARCHE DU MARDI 16 MAI
Bœufs du Pays. — Amenés : 143 bœufs et 27 vaches. Nous avions 30 têtes de plus que le marché précédent. Malgré cette augmentation, les affaires sont restées actives ayant pour cause la pénurie de marchandises. La tendance des cours était fermement tenue avec une augmentation de 5 à 10 fr. par 100 kilos.

On payait les bœufs gris de 280 à 290 francs; les vaches laitières de 280 à 285 francs; montagne de 275 à 277 fr. Pas de limousins.

MARCHE DU MARDI 16 MAI
Bœufs du Pays. — Amenés : 143 bœufs et 27 vaches. Nous avions 30 têtes de plus que le marché précédent. Malgré cette augmentation, les affaires sont restées actives ayant pour cause la pénurie de marchandises. La tendance des cours était fermement tenue avec une augmentation de 5 à 10 fr. par 100 kilos.

prix fermement tenus pour la bonne marchandise. Les marchandises inférieures restent stationnaires et les cours s'inscrivent avec tendance à la baisse.

On cotait : première qualité, de 1,02 à 1,07; deuxième qualité, de 0,95 à 1 fr.; troisième qualité, de 0,75 à 0,90.

Paris-La Villette

MARCHE DU JEUDI 18 MAI
Bœufs. — Animaux de 1^{er} choix 1,42 à 1,52; limousins 1,42 à 1,52; blancs 1,41 à 1,50; gris 1,41 à 1,50 mançais 1,35 à 1,47; qualité ordinaire en mançais anglais 1,35 à 1,37; normands 1,35 à 1,37; charolais et nivernais 1,37 à 1,52; choletais, mançais, vendéens 0,98 à 1,14; sortes de fourniture 0,96 à 1,12; viande à saucissons, 0,89 à 0,94.

Vaches. — Bonnes génisses 1,38 à 1,50; vaches d'âge 1,05 à 1,12; petite viande de toutes provenances 0,98 à 1,04.

Taureaux. — De choix 1,32 à 1,35; qualités entre-deux 1,10 à 1,15; sortes de fourniture 1 à 1,13.

Veaux. — De choix Brie, Beauce, Gâtinais 1,40 à 1,50; qualité ordinaire dit 1,10 à 1,50; champenois 1,07 à 1,25; mançais 1,12 à 1,35; gournayeux et picards 1,10 à 1,30. Service et Midi 1 à 1,10.

Moutons. — 1^{er} choix et agneaux 1,43 à 1,98; nivernais 1,23 à 1,33; bourbonnais et berrichons 1,23 à 1,33; brebis métisses 1,13 à 1,31; albigeois et limousins 1,13 à 1,18; arigeois, agonais, Toulouse 1,13 à 1,18; Hautes-Loires, Sarthe, Vendée 1,13 à 1,20. Midi 1,03 à 1,13.

Porcs. — Le l'ouest et vendéens 1,13 à 1,38; du Centre 1,12 à 1,27; limousins et auvergnats, 1,03 à 1,23; cochons 0,98 à 1,13.

Marseille

MARCHE DU SAMEDI 13 MAI
Arrivés 182 bœufs de Constantine et 227 d'Alger. Les cours ont été de 240 à 255 fr. soit une augmentation sur les prix de 10 francs par 100 kilos. Vente bonne.

MARCHE DU LUNDI 15 MAI
Nous avions sur le marché 180 bœufs invendus de samedi, mêmes cours, sans renvoi. Vente bonne.

L'exportation des bœufs algériens est interdite depuis le 12 mai. En conséquence, en fait de bétail algérien il ne reste plus rien pour le ravitaillement civil. La Tunisie continue à nous expédier de 6 à 7.000 moutons par semaine.

Attendus 7.460 moutons de Tunisie pour le marché de mercredi 17 courant.

MARCHE DU MARDI 16 MAI
Arrivés : 7.460 moutons de Tunisie. Vente bonne, les cours ont été pour les bœufs de 290 à 315 fr. et pour les moutons fins de 330 à 350 fr. Renvois : 2.080.

MARCHE DU MERCREDI 17 MAI
Moutons. — Nous avions les 2.080 tunisiens invendus de la veille. Mêmes cours.

Amenés : 1.515 pays. L'apport a été le même que mercredi dernier.

Vente bonne, les cours se sont maintenus fermes. On payait les moutons de 352 à 375 fr. et les brebis de 300 à 340 fr.

PETITES ANNONCES

TARIF ET CONDITIONS

Sous cette rubrique, nos abonnés et lecteurs désireux de vendre ou d'acheter un fonds de commerce, un produit quelconque, du matériel neuf ou d'occasion, de trouver un employé sérieux, un associé, un commanditaire, de même que ceux à la recherche d'une situation pour eux ou un tiers auquel ils s'intéressent, pourront faire paraître des annonces aux conditions suivantes :

Cinquante centimes par ligne de 30 lettres ou signes et par annonce publiée moins de dix fois.

Quarante centimes par ligne de 30 lettres ou signes et par annonce insérée au moins dix fois.

Toute ligne commencée sera facturée pour une ligne entière.

Le texte des annonces devra être adressé à la Direction du Journal, sur feuille détachée, très lisiblement écrit et accompagné du montant.

MATERIEL NEUF ET D'OCCASION

ON DEMANDE un bon pétrin mécanique d'occasion. S'adresser Ministère de Sept-Fons, par Dompierre-sur-Besbre (Allier).

A VENDRE 1 planisphère Luther, 6 passages, à 1 assesseur réformé (Tessell), 1 aspirateur sur roues, plusieurs bluteries rondes et hexagonales avec un extracteur. Transmissions diverses. Pouilles toutes dimensions, 2 appareils broyeur à 4 cylindres de 0 m. 50. S'adresser Minoteries de Chalons-s.-Saône (Saône-et-Loire).

ON ACHETERAIT : 1° une presse à fourrages à haute densité, en bon état et capable d'un bon rendement; 2° une presse à bras, à fourrages, en bon état et de préférence une « Simphon ou Plissonnier ». S'adresser à Curtaud, Bureau du Journal, 201.

A VENDRE glacière, hauteur 1 m. 65, largeur 1 m. 45. S'adresser M. Giraudier, 137, cours Tolstol, Lyon.

ACHETERAIT bonne machine à écrire d'occasion. Faire offres à Guy, Bureau du Journal, 33.

ON DESIRE ACHETER une petite motocyclette d'occasion. S'adresser François, n° 5474, bureau du Journal.

ON ACHETERAIT d'occasion une presse haute densité, bon état, grande production. Faire offre en indiquant marque et production. Courrier du Commerce, n° 615.

A VENDRE plot, caisse et balances, le tout en cuivre. S'adresser à M. H. Meleaguer, à Lignoges (Haute-Vienne).

OFFRES DE MARCHANDISES

A VENDRE bonne occasion, mille sacs vides à sel, à son et à farine. Bon état. — S'adresser à M. François, Courrier du Commerce.

BOIS CHICHES A BESTIAUX, Piazza et Rizzi, 18, boulevard de Paris, Marseille.

ON VENDRAIT environ mille kilos de fils de fer recuits gansés et en liasse n° 12, 13 et 14 pour pressage à haute densité. S'adresser au Courrier du Commerce, n° 201.

BOIS LUPINS POUR SEMENCE, Piazza et Rizzi, 88, boulevard de Paris, Marseille.

BOISINS SECS GROS GRAINS ET PETITS GRAINS, Piazza et Rizzi, 88, boulevard de Paris, Marseille.

BOURJAILLAT Aîné, 4, boulevard des Belges, adjudicataire des fumiers des carènes de la Part-Dieu, les cède à 0,30 les 400 kilos, pris sur place.

MUSIEURS wag, bois chauffé, boulangerie, fagots à vendre 1° main, bon prix. Ecrite chèque pour tann. Intermédiaire représentant accepté. Henri, bureau Journal, n° 244.

A VENDRE 200 kilos plumes de poulets fins, à passées au four. Faire offre, Société des Conserves des Voconces, Etablissements J. Cournet et Co, à Vaison (Vaucluse).

BUREAU DES DOMAINES DE BELFORT

Vente aux Enchères Publiques ou sur soumissions

Le mercredi 24 mai 1916, à 9 heures du matin, à l'usine Kaltenbach, quai Cronstadt, à Belfort.

De : 1° 13.000 kilos de graisse de bœuf (1° jus), contenus en 67 fûts, à vendre en 3 lots.

2° 400 kilos de graisse de mouton, contenus en 5 fûts, à vendre en un seul lot.

La vente des lots ci-dessus sera faite au quintal métrique et par lot.

Le poids sera vérifié lors de l'enlèvement sur la base de l'abattoir.

Les fûts seront payés au service des subsistances militaires à raison de 4 francs par 100 kilos de graisse.

3° 1.760 kilos de boyaux de bœuf, courbes, préparés et saés, logés en 13 fûts.

4° 607 kilos de boyaux de mouton, préparés et saés, logés en 6 fûts.

5° 1.975 kilos de boudruches de bœuf, préparés et saés, en 15 fûts.

La vente de ces trois derniers articles sera faite par fûts, ceux-ci portant l'indication de la marchandise, sans autre garantie.

Les fûts seront payés au service des vivres à raison de 5 francs par fût.

Toutes les marchandises seront livrées soit en gare de Belfort, soit dans les magasins désignés par les acquéreurs et situés dans l'enceinte de la Place. Les soumissions (sur timbre) seront admises, pourvu qu'elles parviennent sous pli recommandé au Receveur des Domaines, la veille de l'adjudication au plus tard. Prix payable comptant avec 5 % en sus, l'administration se réservant expressément le droit de ne pas agréer les offres des enchérisseurs ou soumissionnaires qui ne satisfieraient pas à cette condition.

Le même jour, à 10 heures du matin, vente à la Manutention militaire de 40.000 kilos de braise.

Le Receveur des Domaines, DEMOLY.

CIDRES

Franco toutes gares par réservoirs exclusivement au commerce de gros. Ecrire H. RIGOT, courtier, TOURS

ALGER. — A vendre de suite, pour cause d'infirmité, Grande Boulangerie-Pâtisserie-Confiserie, faisant annuellement plus de 50.000 francs d'affaires; situation splendide; grande arrière; installation mécanique, 2 fours, grand laboratoire, vaste matériel; beau logement, 3 pièces, cuisine, attenant au Magasin. Loyer annuel, 3.500 fr. Maladie exigeant rentrée en France immédiate; on céderait avec le fonds de commerce coquet mobilier complet, état de neuf, ainsi que tous les ustensiles de ménage utiles à une famille. Estimé à 28.000 fr. on laisserait au comptant à 20.000 fr. S'adresser au bureau du Journal Le Courrier du Commerce, Lyon, n° 234.

REPRESENTATION ET COURTAGE

ENGLI BONTEMPS, courtier représentant, quai Fulchiron, 43, Lyon, spécialités de pommes de terre, grains, fourrages, oignons, haricots, issues. Télégr. : Egliblenns, Lyon.

MARSEILLE. Courtier grains-fourrages. Offre services A. T., 84, Bureau Journal.

Représentation commerciale, alimentation générale, droguerie, produits chimiques. A. Lecanu, représentant, Le Havre.

MAISON SUISSE d'appareils pour meunerie demande représentants en agriculture, meunerie, produits chimiques, etc., pour la vente de leurs appareils. S'adresser Fiechter, 40, avenue Delémont, Bâle.

FABRICANTS FRANÇAIS de produits alimentaires, objets manufacturés, liquides, etc., etc., qui désirent un débouché au Maroc, écrivez à M. Et. Lauzet, à Rabat (Maroc). Maison de représentation, dépôt de produits alimentaires, fondée en 1909.

A VENDRE OU A LOUER

A LOUER magasin de boucherie tout achevé dans commune voisine Lyon et desservi par tramway. S'adresser Courrier du Commerce, n° 225.

DEMANDES D'ACHATS

ON DEMANDE 100 tonnes paille avoine pressée. Faire offres à M. H. Meleaguer, à Lignoges (Haute-Vienne).

ON DEMANDE DES MARRAINES

Le soldat Fernand GERARD, prisonnier de la guerre, du 5° régiment de ligne de Hollande, demande une marraine française. Je suis sans nouvelles de ma famille, qui se trouve en Belgique.

Le soldat belge François CULOT, prisonnier de la guerre, du 5° régiment de ligne de Hollande, demande une marraine française. Je suis sans nouvelles de ma famille, qui se trouve en Belgique.

QUOIQUE FRANÇAIS, né en France, le 4 août 1914, après déclaration faite au consul français de Bruxelles, je fus enrôlé dans le 4° régiment belge de volontaires de guerre. « Sergent Willemis Joseph, 4° régiment de volontaires belges, demande une marraine française. Sans nouvelles de ma famille restée à Lille. « Interné belge, baraque 22, camp d'Harderwyk (Hollande).

Le soldat belge Victor Callaerts, de la classe de 1899, interné à Harderwyk, Bar n° 22 (Hollande), demande une marraine française. Sans nouvelles de ma famille qui se trouve en Belgique, demande une marraine.

Éon DE COCK, de la classe de 1899, interné à Harderwyk, Bar n° 22 (Hollande). Etant bon joueur d'harmonica, demande un harmonica à prêter pour la durée de la guerre.

OFFRES DE SERVICES

APPLICATIONS générales de ciment armé A toutes spécialités : tuyaux et canalisations en ciment armé pour distributions des eaux et moteurs hydrauliques de tous diamètres et toutes pressions, garantis étanches et incassables, grande économie sur les tuyaux fonte, recherche et captage des eaux. Etude et projet sur demande. Joseph Pellegrin et Co, Grenoble et Izeaux.

BUREAU DES DOMAINES DE LYON

Le Jeudi 25 mai 1916, à 9 heures du soir, avenue Félix-Faure, 92, à Lyon. S'avoit :

Vente aux Enchères Publiques d'Abats et de Viande

1° Des abats de bœufs ou vaches; 2° Des abats de moutons; 3° De la viande de bœufs ou vaches; 4° De la viande de moutons.

À provenir à partir du 1er juillet pour les abats et le 27 mai pour la viande, jusqu'au 31 décembre 1916, d'animaux susceptibles d'être abattus par suite d'accidents dans le service de la Station-Magasin.

Consulter le cahier des charges au bureau des Domaines, 10, rue de la Part-Dieu.

L'inspecteur des Domaines, RATHÉAUX.

L'adjudication des fournitures nécessaires à l'Asile de Montdevergues, pour le deuxième semestre 1916, aura lieu à la Préfecture de Vaucluse, le mercredi 7 juin 1916, à 2 heures de l'après-midi.

On peut prendre connaissance du cahier des charges, à la Préfecture, 2° division, et au bureau de l'Economat où les échantillons sont déposés. Les soumissionnaires pour le vin rouge et l'huile devront déposer leur soumission au bureau de l'Economat de l'Asile, le 29 mai, dernier délai.

CAMP DE LA VALBONNE (Commission des Ordinaires)

ÉPICERIE ET LÉGUMES

Adjudication le mardi 20 juin 1916, pour le troisième trimestre (1er juillet au 30 septembre 1916 inclus).

Le cahier des charges peut être consulté au Camp de la Valbonne, tous les jours, de 8 huit heures à 17 heures.

Les soumissions devront être déposées au plus tard le 12 juin 1916, par écrit, à 8 heures.

Les Annonces et Réclames du Courrier du Commerce sont reçues dans ses bureaux, cours de la Liberté, 67, Lyon.

L'Union de la Boucherie Lyonnaise ET DE LA RÉGION Le Plus important Fondoir de Suif de la contrée ACHÈTE toutes les Qualités et Quantités de SUIFS RÉGLEMENT IMMÉDIAT USINES ET BUREAUX : 33, Avenue de l'Abattoir - LYON VAISE

TAILLEUR Ange BALLESTEROS COUTURIER Cours de la Liberté, 68 - LYON

Cuirs et Peaux en Poils VERJUS FRÈRES 47, Chemin du Pré-Gaudry, 47 - LYON

UN VITICULTEUR offre les vins de sa récolte garantis naturels COTEAU 1° choix 1915 Sup. 1915 Vins blancs de table, 1914

L'HUILERIE DU PHÉNIX FOURNIER, 19, r. d'Aguessseau, LYON et vous ne direz plus qu'à LYON on ne trouve pas de BONNE HUILE D'OLIVE

COMMERCE DE VEAUX JOSEPH HILAIRE Rue Haute, LANGOGNE (Lozère) BIBLIOGRAPHIE

MEUNIERS Ne perdez pas votre temps à laver vos cylindres L. CESBRON, constructeur, Angers

SAINDOUX et Salaisons en Gros VENTE ET ACHAT SAINDOUX DE LYON et DE MÉNAGE MONTADELLE FAÇON BOLOGNE G. BESSEY, Aîné 25, rue Amédée-Bonnet LYON

La Liste des Participants à la Foire de Lyon Par suite d'une entente avec l'Administration du Catalogue officiel de la Foire de Lyon, nous pouvons actuellement céder des exemplaires de ce Catalogue contenant la liste de tous les participants, au prix exceptionnel de 1 fr. pris en nos bureaux ou 1 fr. 20 franco par poste.

Pour vos Imprimés adressez-vous à l'Imprimerie du Commerce rue Villroi, 9 et 11, LYON

URGA CONVERTISSEUR MACHINE DE CONSTRUCTION SUISSE pour enlever des Pellicules de son LA DERNIÈRE COUCHE FARINEUSE

LE FIGARO Dix centimes le N° d. toute la France. Abonn. : 3 m. 9 fr., 6 m. 18 fr., un an, 34 fr. Rédacteur en chef : M. A. Capus, de l'Académie Française; M. Robert de Flers.

QUI ACHÈTE CHER en gros et PAYE COMPTANT SAINDOUX FLAMBARD ? SUIFS ? B. KONRAD

Marchands de bois ! Industriels du bois ! Il est de votre intérêt absolu de lire L'ÉCHO DES BOIS Organe FRANÇAIS indépendant du commerce des bois

Commerce, Industrie, Agriculture ADRESSES RECOMMANDÉES AUTOMATOGRAF APPAREIL à polycopier donnant 200 copies d'un seul original, le plus pratique, le plus simple, le plus propre, le plus économique. Verquière, 4, rue Chapu, Paris (16°). Est en vente à Lyon, chez M. Pompeirac, avenue de Saxe, 228.

FOURNITURES GÉNÉRALES POUR LA MEUNERIE CHARLAS & BROCAS Quai Saint-Vincent, 61 - LYON SOIES à bluter TOILES métalliques MEULES de Moulins

GRANDES LIQUEURS DE LYON SIXTINE - SUC BEAUJOLAIS MICHEL BRUNIER & FRÈRES Distillateurs-Spécialistes - LYON - 138-140, cours Lafayette FRUITS BRUNIER

FABRICATION FRANÇAISE Trieur Hélicoïdal "IDÉAL" à Vannes réglables POUR trier les déchets de blés et les grains de toutes espèces. SYSTÈME BREVETÉ Il est indispensable aux Meuniers, Grains, Marchands de Grains et de Denrées Coloniales, Brasseries, etc.

Voir tous les Dimanches dans EXCELSIOR 16 PAGES 10 CENTIMES LA GUERRE ILLUSTRÉE LES ÉPHÉMÉRIDES DE LA GUERRE LA SEMAINE MILITAIRE par Jean Villars LA GUERRE ANECDOTIQUE LES JOURNAUX DU FRONT L'HUMOUR ET LA GUERRE par Curmonsky, La Fouchardière, etc. NOMBREUSES ILLUSTRATIONS

GRANDE SOCIÉTÉ MEULIÈRE DUPETY, ORSEL & Co LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE Seine-et-Marne Acquéreur de la Nouvelle Société meulière VERNOT & Co PROPRIÉTAIRES DE CARRIÈRES FABRIQUE DE MEULES à MOULINS SPÉCIALITÉ POUR MATIÈRES DURES EXIGER LA MARQUE DE FABRIQUE DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE (S-et-M)

Négociants! Commerçants! UTILISEZ nos PETITES ANNONCES pour TOUT ce que vous avez À VENDRE ou À ACHETER